



**Les recommandations du Comité consultatif Femmes en développement
de la main-d'oeuvre concernant le Projet de Règlement modifiant
le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles**

Avis présenté par le Comité consultatif Femmes
en développement de la main-d'œuvre
à la Commission des partenaires du marché du travail

le 15 avril 2013

Rédaction

Jennifer Beeman, coordonnatrice

Christelle Lebreton

Comité exécutif

Thérèse Belley, présidente

Martine Groulx, 1^{re} vice-présidente

Nathalie Goulet, 2^e vice-présidente

Lyne Fortin, conseillère DDCIS – CPMT

Révision

Christelle Lebreton



Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre

110, rue Sainte-Thérèse, bureau 403

Montréal, Québec, H2Y 1E6

Téléphone : 514.954.0220, poste 1705

Télécopieur : 514.954.1230

Courriel : ccf@ciaft.qc.ca

Site Internet : www.cc-femmes.qc.ca

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source exacte et complète.

Cet avis a été réalisé grâce à une aide financière
de la Commission des partenaires du marché du travail.



*Les prises de position et les recommandations énoncées dans ce document
ne correspondent pas nécessairement à la politique officielle
de la Commission des partenaires du marché du travail.*

Table des matières

Introduction	4
I. Les femmes prestataires à risque de perdre certaines allocations.	5
Les difficultés reliées à la vie familiale et à la violence vécue	6
L'allocation pour contraintes temporaires pour enfants à charge de moins de 5 ans	7
Augmenter le niveau de vie des prestataires de l'aide sociale : une nécessité pour améliorer leur insertion sociale et professionnelle	8
Les femmes issues de l'immigration : des situations encore plus complexes que pour les femmes natives ou les hommes immigrés	9
La santé	10
Complexité de l'éloignement du marché du travail : Les femmes de 55 ans et plus	10
II Les obstacles systémiques à l'intégration des femmes en emploi	12
Un marché de l'emploi défavorable aux femmes	12
La qualification et l'expérience professionnelle	13
Problèmes de conciliation famille – travail salarié	15
III Les recommandations du Comité consultatif Femmes pour soutenir les femmes prestataires d'aide sociale à s'insérer durablement sur le marché du travail	16
1. Sursis de l'application du projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'aide sociale	16
2. L'importance d'une analyse différenciée selon le sexe des mesures et des résultats	17
3. Des interventions soutenues et spécifiques	18
4. Services spécifiques pour les femmes	18
5. Soutien pour un retour aux études par l'accès à la formation menant à des emplois de qualité et amélioration des conditions de vie	19
6. Accès aux services de garde	20
Conclusion	22
Membres du Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre	23
Annexe A - Distribution selon la tranche de revenu, revenu disponible, particuliers (16 ans et plus), Québec, 2010	24
Annexe B - Travail en 2005 selon le statut de l'immigration, le niveau de scolarité et le sexe, Québec, personnes âgées de 25 à 54 ans	25

Introduction

Dans le présent avis, le Comité consultatif Femmes analyse l'impact potentiel sur les femmes prestataires de l'aide sociale du projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles. Nous examinons le lien entre les coupures pour certaines catégories de personnes touchant l'allocation pour contraintes temporaires, particulièrement les femmes, et la volonté exprimée par la ministre « d'inciter » ces personnes à intégrer le marché du travail et ainsi briser le cycle de la pauvreté. Enfin, nous émettrons des recommandations concernant des mesures propices à aider les femmes prestataires à s'insérer de manière durable sur le marché du travail et d'améliorer réellement leurs conditions de vie.

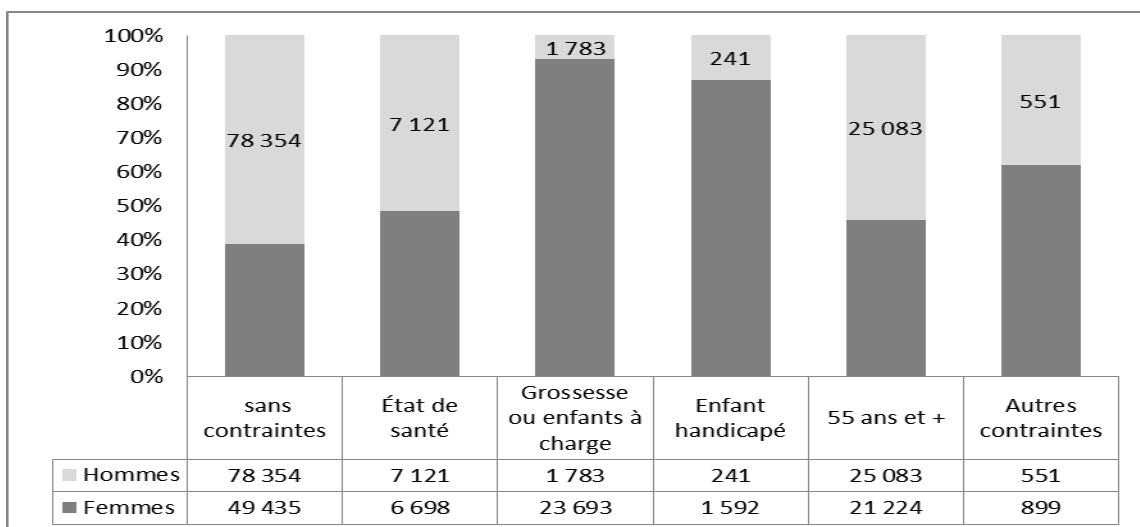
Le projet de règlement visant à modifier le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles prévu en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles vise à revoir certaines règles d'admissibilité à l'allocation pour contraintes temporaires, octroyée en raison de l'âge ou en raison de la garde d'un enfant d'âge préscolaire ainsi que les conditions d'admissibilité relatives à la prestation spéciale pour frais de séjour pour des services en toxicomanie avec hébergement. Dans cet avis, nous nous concentrons sur les deux premières modifications.

Afin d'expliquer ces changements, la ministre Maltais considère que les personnes « aptes au travail » prestataires de l'aide sociale constituent un bassin de travailleuses et travailleurs disponibles afin de répondre à la pénurie de main-d'œuvre connue ou appréhendée dans certains secteurs économiques. Pourtant, il s'avère hasardeux de croire que ces personnes, pour la plupart éloignées du marché du travail, pourront sortir de l'aide sociale sans difficulté, et ce, afin d'occuper des emplois qui, par ailleurs, exigent la plupart du temps des compétences pointues. Comme nous tenterons de le démontrer dans cet avis de façon particulière, la situation des femmes prestataires de l'aide sociale est complexe et exige des interventions soutenues basées sur une approche spécifique, afin de les aider à faire face à de multiples problèmes et défis et à surmonter les barrières à leur intégration en emploi.

I. Les femmes prestataires à risque de perdre certaines allocations

En janvier 2013, les femmes représentent près de 48 % des personnes recevant des prestations de l'aide sociale. La majorité d'entre elles (52 %) sont considérées comme ayant des contraintes temporaires à l'emploi. Parmi l'ensemble des personnes prestataires ayant des contraintes temporaires, les femmes constituent 60 % de l'effectif total. De plus, parmi toutes les femmes ayant des contraintes temporaires, près de 47 % vivent des contraintes liées à la prise en charge des enfants (dont ceux avec handicap), alors que ce motif est invoqué que pour moins de 6 % des hommes ayant des contraintes.

Graphique 1 : Nombre de prestataires par type de contrainte, selon le sexe



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), Direction de la statistique (DS), 2013.

Comme le montre le graphique ci-dessus, parmi l'ensemble des personnes ayant une contrainte temporaire liée à la prise en charge d'enfants, les femmes constituent l'immense majorité de ces prestataires soit 92,5 %. Enfin, les femmes qui ont une contrainte liée à l'âge, soit 55 ans et plus, représentent 39 % de l'ensemble des femmes prestataires ayant des contraintes.

Bien que l'accès au marché du travail constitue une avenue de choix pour permettre aux individus d'atteindre l'autonomie économique, à condition d'accéder à des emplois décents, et donc de sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale, il ne faut pas perdre de vue que globalement les personnes très éloignées du marché du travail ne vivent pas dans des conditions socioéconomiques qui leur permettent de se réinsérer sur le marché du travail de façon rapide. Les femmes éloignées du marché du travail vivent souvent dans des conditions précaires, tant du point de vue du logement, de l'alimentation, que de la capacité de se déplacer et d'avoir accès aux services, entre autres.

Pour beaucoup de femmes ayant besoin de cette aide de dernier recours, la transition de l'aide sociale à un emploi rémunéré s'accompagne d'un stress élevé en raison de nouvelles obligations et d'un supplément de dépenses : transport, alimentation, présentation personnelle, garde des enfants, etc.¹ Il est aussi nécessaire de réorganiser la vie quotidienne de toute la famille.

Les difficultés liées à la vie familiale et à la violence vécue

Les femmes prestataires de l'aide sociale n'ont pas seulement à faire face à des obstacles concernant leur employabilité. Outre les difficultés liées à leur aptitude à se réinsérer sur le marché du travail, beaucoup de femmes prestataires de l'aide sociale vivent des difficultés découlant de leur histoire de vie (rupture, violence conjugale, problèmes de santé physique et mentale, endettement, etc.). Ces difficultés limitent leur capacité à entreprendre un processus d'insertion professionnelle et doivent faire l'objet d'un accompagnement individualisé.

En cas de séparation, notamment dans les situations de violence conjugale, le manque de ressources d'hébergement constitue également un obstacle important pour les femmes à l'aide sociale. L'aide sociale permet fréquemment aux femmes d'échapper à une relation de violence

¹ Kneipp, Shawn M., Dinah P. Welch, Charles E. Wood, Carolyn B. Yucha et Hossein Yarandi. 2007. « Psychosocial and Physiological Stress Among Women Leaving Welfare », *Western Journal of Nursing Research*, vol. 29, no 7, p. 864-883.

conjugale² ce qui pourrait expliquer le taux plus élevé de violence conjugale rapporté par ces femmes que par les femmes en général³. Selon certains chercheurs : « les femmes ayant subi de la violence conjugale font face à plus de barrières à l'emploi que celles qui n'en ont pas subi. Sans une assistance soutenue de la part de l'État, ces femmes auront [...] beaucoup de difficultés à remplir les exigences du travail en raison, non seulement de leur expérience de violence, mais aussi de leurs problèmes de santé physique et mentale (dépression, par exemple) et du manque de ressources pour "s'en sortir" ». ⁴

De plus, les mères prestataires de l'aide sociale doivent souvent faire face aux difficultés vécues par les enfants (problèmes de santé, problèmes d'adaptation et/ou de comportement) qui ajoutent à leurs propres difficultés. Régler ces situations nécessite du temps et entraîne un manque de disponibilité qui complique beaucoup la recherche d'emploi et le maintien en emploi des femmes⁵.

L'allocation pour contraintes temporaires pour enfants à charge de moins de 5 ans

Le Règlement qui vise à couper l'allocation pour contraintes temporaires dues à un ou des enfants à charge de moins de 5 ans touche des familles déjà très pauvres qui vivent beaucoup d'instabilité. Ces coupures risquent de fragiliser davantage ces familles qui sont parmi les plus démunies et rendre beaucoup plus difficile une mise en mouvement réussie vers l'emploi.

² Baker et Tippin, 2004 dans Brière, Dominique. 2008. *L'activation des mères seules prestataires d'aide sociale : quels effets sur leur santé et leur bien-être?* Mémoire de maîtrise en sociologie. Montréal : Université de Montréal, p. 23.

³ Romero et coll., 2003 dans Brière, Dominique. 2008. *L'activation des mères seules prestataires d'aide sociale : quels effets sur leur santé et leur bien-être?* Mémoire de maîtrise en sociologie. Montréal : Université de Montréal, p. 23.

⁴ Brière, Dominique. 2008. *L'activation des mères seules prestataires d'aide sociale : quels effets sur leur santé et leur bien-être?* Mémoire de maîtrise en sociologie. Montréal : Université de Montréal, p. 23.

⁵ SORIF. 2012. *Enquête sur la situation et les besoins des femmes cheffes de famille monoparentale vivant à Montréal et admises au programme d'assistance emploi*. Montréal, Service d'orientation et de recherche d'emploi pour l'intégration des femmes au travail.

De plus, même si ces coupures semblent épargner les mères monoparentales, la réalité de nos jours est plutôt que la monoparentalité est souvent une situation transitoire. Par ailleurs, la stabilité des recompositions familiales n'est pas très élevée, et ces unions ont plus tendance à prendre fin très rapidement, comparativement aux premières unions. La recomposition familiale ne conduit pas nécessairement à un partage entre les conjoints des responsabilités financières à l'égard des enfants⁶. Chacun des conjoints continue souvent à assumer les dépenses qui concernent ses enfants.

Augmenter le niveau de vie des prestataires de l'aide sociale : une nécessité pour améliorer leur insertion sociale et professionnelle

La prestation moyenne d'assistance sociale représente rarement plus de 62 % du panier de consommation établi par Statistique Canada⁷. Ces montants sont insuffisants pour couvrir les besoins de base et font en sorte que les dépenses nécessaires au travail (vêtements, transport, lunches, etc.) ne peuvent être assumées. La pauvreté désorganise, démobilise et fragilise les personnes et les familles. À l'instar de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, nous croyons qu'il est essentiel de distinguer entre le droit fondamental à des mesures d'aide financière susceptibles d'assurer un niveau de vie décent et les mesures d'aide à l'emploi⁸.

De plus, au cours des dernières années, nous avons eu la preuve que l'augmentation des prestations avait un impact positif sur le retour en emploi des personnes prestataires de l'aide sociale. En effet, la politique familiale québécoise de 1997 a mis en place un éventail de mesures financières pour les familles à faible revenu, notamment les familles monoparentales. Il en a

⁶ Belleau Hélène et Caroline Henchoz. 2008. *L'usage de l'argent dans le couple: pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*. Paris, L'Harmattan.

⁷ Couturier, Eve-Lyne et Renaud Gignac. 2012. *Les prestations d'aide sociale sont-elles trop généreuses?* Institut de recherche et d'informations socio-économiques, p. 5.

⁸ Pedneault, Evelyne. Mars 2013. Commentaires sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles. Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

résulté une augmentation substantielle des revenus. Ces mesures ont eu pour effet une diminution importante du nombre de familles monoparentales prestataires de l'assistance sociale, soit moins 46 % entre 2000 et 2010, une diminution plus importante que celle des autres types de ménages recevant l'assurance sociale⁹. De plus, depuis 1996, le nombre de prestataires de l'aide sociale qui n'ont pas de contrainte à l'emploi a diminué de façon importante. Ils étaient 385 171 prestataires en 1996 et ne sont plus que 196 933 en 2008¹⁰.

Les femmes issues de l'immigration : des situations encore plus complexes que pour les femmes natives ou les hommes immigrés

Par ailleurs, parmi les prestataires de l'aide sociale issus de l'immigration, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Selon Morin et coll., « l'intégration des femmes [issues de l'immigration] semble plus complexe que celle des hommes, car elles représentent 70 % des prestataires de la catégorie du regroupement familial et 54 % des prestataires de la catégorie des réfugiés pris en charge par l'État. »¹¹ De plus, les femmes immigrées sont plus nombreuses que les hommes immigrés à rester longtemps sur l'aide sociale. Le manque de réseau social joue un rôle important dans cette situation, ainsi que le poids culturel relié au rôle de mère qui a un impact plus grand pour ces femmes. De plus, s'ajoute à cette situation d'isolement, une méfiance et/ou un manque à l'égard des services de garde adaptés. Par ailleurs, selon le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en 2005, le taux de pauvreté à Montréal était de 29 % de l'ensemble de la population et de 46 % pour les minorités racisées¹².

⁹ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2012. Rapports annuels de gestion 1997-2012 dans Couturier, Eve-Lyne et Renaud Gignac. 2012. *Les prestations d'aide sociale sont-elles trop généreuses?* Institut de recherche et d'informations socio-économiques, p. 5.

¹⁰ Morin, Alexandre, Fritz-Herbert Remarais, Francis Crépeau et Aline Lechaume. 2010. « L'assistance sociale de 1996 à 2008 : avancées et défis », *Portrait social du Québec – Données et analyses Édition 2010*. Institut de la statistique du Québec, p. 218.

¹¹ Morin, Alexandre, Fritz-Herbert Remarais, Francis Crépeau et Aline Lechaume. 2010. « L'assistance sociale de 1996 à 2008 : avancées et défis », *Portrait social du Québec – Données et analyses Édition 2010*. Institut de la statistique du Québec, p. 225.

¹² Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. 2012. *Avis—L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever – Synthèse*. Québec, 18 décembre, p.5.

La santé

Les problèmes de santé physique et mentale associés à la pauvreté ne sont plus à démontrer. Le manque de ressources financières a un impact négatif sur la qualité et la quantité de l'alimentation, ce qui à terme conduit à des problèmes de santé physique. Les problèmes de santé découlent également des difficultés multiples auxquelles les femmes prestataires de l'aide sociale font face quotidiennement. S'efforcer d'assurer les besoins élémentaires, comme se loger et se nourrir décentement, soi et ses enfants, en dépit de revenus bien en deçà du seuil de faible revenu fait peser une pression considérable sur les épaules des femmes prestataires de l'aide sociale. Les difficultés qui en découlent nourrissent un sentiment d'échec qui conduit beaucoup de femmes à prendre des antidépresseurs. La prise de tranquillisants, fréquente, a un impact négatif sur la capacité de concentration des femmes et sur leur assiduité éventuelle à un programme d'intégration¹³.

Complexité de l'éloignement du marché du travail : Les femmes de 55 ans et plus

À moyen et long terme, le retrait du marché du travail fait vivre aux femmes un processus de déqualification tant sur le plan de leurs compétences professionnelles, que sur le plan de leur estime de soi, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur santé mentale. Entre autres, la stigmatisation du statut de personne sur l'aide sociale contribue à augmenter les perceptions négatives que peuvent avoir les employeurs face à une personne de 55 ans et plus ayant une longue absence du marché du travail accentuée par une longue présence à l'aide sociale.

Comme l'affirment les chercheurs de l'Institut de la statistique du Québec : « Si plusieurs prestataires sont officiellement considérés sans contraintes à l'emploi, cela ne signifie pas qu'ils ne connaissent aucun obstacle du point de vue de leur insertion au marché du travail. En effet, une proportion importante d'adultes prestataires de l'aide financière de dernier recours dit sans

¹³ SORIF. 2012. *Enquête sur la situation et les besoins des femmes cheffes de famille monoparentale vivant à Montréal et admises au programme d'assistance emploi*. Service d'orientation et de recherche d'emploi pour l'intégration des femmes au travail, Montréal.

contraintes [...] doit composer avec un ou plusieurs de ces obstacles »¹⁴. Les chercheurs identifient, notamment : la durée cumulée des périodes de recours à l'aide sociale, l'absence prolongée du marché du travail, l'absence de revenus certaines années, être âgé-e-s de plus de 45 ans, la faible scolarité, les problèmes de santé. Il faut ajouter à ces obstacles le manque de formation professionnelle et de connaissance des nouvelles technologies fréquent chez les femmes de cet âge. Pour les femmes de 55 ans et plus, sans expérience de travail et/ou encore avec une absence prolongée du marché du travail, le poids des préjugés reliés à l'âge est encore plus accentué que chez leurs confrères masculins puisqu'il n'est pas contrebalancé par l'avantage de l'expérience. De plus, le type d'emploi auquel ces femmes peuvent aspirer les confine davantage que leurs consœurs plus jeunes dans la pauvreté puisque c'est parmi cette catégorie d'âge qu'existe le plus grand écart entre les salaires de femmes et ceux des hommes salaire masculin (71 %) (annexe A).

¹⁴ Morin, Alexandre, Fritz-Herbert Remarais, Francis Crépeau et Aline Lechaume. 2010. « L'assistance sociale de 1996 à 2008 : avancées et défis », *Portrait social du Québec – Données et analyses Édition 2010*. Institut de la statistique du Québec, p. 219

II. Les obstacles systémiques à l'intégration des femmes en emploi

Un marché de l'emploi défavorable aux femmes

L'objectif des coupures étant d'inciter les personnes à s'insérer au marché du travail, il est important de considérer la réalité du marché du travail pour les femmes peu qualifiées prestataires de l'aide sociale. Les femmes gagnent encore des salaires moins élevés que les hommes, et ce à tous les niveaux de qualification¹⁵. Selon l'Institut de la statistique du Québec, en 2010, 20,7 % des femmes et 15,8 % des hommes avaient un revenu disponible de moins de 10 000\$ par année et 26,0 % des femmes comparativement à 18,8 % des hommes avaient un revenu disponible se situant entre 10 000\$ et 19 999\$. Pour les femmes ayant seulement un diplôme secondaire ou moins, 28,7 % ont un revenu disponible de 10 000\$ ou moins et 33,8 % un revenu disponible entre 10 000\$ et 19 999\$, comparativement à 20,3 % et 22,5 % des hommes respectivement ¹⁶ (voir annexe A).

Les femmes ont accès à un éventail d'emploi beaucoup plus restreint que les hommes, ce qui est reflété dans des taux d'emploi des femmes beaucoup plus faibles que celui des hommes dans de nombreuses régions du Québec, dont les régions ressources¹⁷. Les femmes en général, et celles avec un faible niveau de qualification en particulier, ont moins accès que les hommes aux emplois bénéficiant de bonnes conditions de travail. Selon l'institut de la statistique du Québec, « En 2012, une proportion plus élevée de femmes (33,4 %) que d'hommes (26,7 %) occupe un

¹⁵ Rose, Ruth. À paraître. *Les femmes et le marché du travail, Portrait statistique*. Montréal, Comité consultatif Femmes.

¹⁶ Institut de la statistique du Québec. 2012. Distribution selon la tranche de revenu, revenu disponible, particuliers (16 ans et plus). Québec, 2010.
http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/mod2_p_1_1_1_0.htm

¹⁷ Conseil du statut de la femme. 2010. *Portrait statistique Égalité femmes / hommes Où en sommes-nous au Québec*. Québec, Conseil du statut de la femme, p. 16.

emploi de qualité faible »¹⁸. Elles sont plus nombreuses à gagner seulement le salaire minimum (60 % des travailleurs au salaire minimum sont des travailleuses en 2007) et occupent la plus grande partie des emplois précaires, à horaires brisés et à temps partiel : « En 2008, les femmes représentent plus de la moitié (52,1 %) des travailleurs atypiques, les deux tiers (66,6 %) des employés à temps partiel, plus de la moitié des travailleurs temporaires (51,6 %) et un tiers des travailleurs autonomes (36,9 %)»¹⁹.

Les femmes prestataires de l'aide sociale doivent être accompagnées afin d'éviter le plus possible qu'elles entrent dans le cercle vicieux des emplois de piètre qualité, de courte durée, qui ne leur permet pas d'avoir accès à un minimum d'avantages sociaux. Elles ont besoin d'être soutenues afin de pouvoir se requalifier et accéder aux emplois d'avenir qui offrent de bonnes conditions de travail et sont souvent en pénurie de main-d'œuvre. Il s'agit d'un des plus grands enjeux pour les femmes en matière d'accès au travail.

La qualification et l'expérience professionnelle

Une des caractéristiques du parcours professionnel des femmes consiste en leurs absences répétées ou prolongées du marché du travail en raison des obligations familiales reliées au rôle de mère et/ou de proche aidante. Ces allées et venues ont un impact négatif sur la confiance en leurs propres capacités, tout en augmentant leurs craintes en matière de recherche d'emploi. Souvent leurs qualifications professionnelles sont désuètes en raison de leur absence prolongée du marché du travail ce qui risque de les maintenir à l'écart du marché du travail : « à mesure que s'allonge la durée de présence du prestataire, ses habiletés professionnelles peuvent se détériorer et ses expériences de travail devenir désuètes (ex. : changements technologiques). S'ensuivent possiblement un certain découragement et la réduction des efforts de recherche

¹⁸ Institut de la statistique du Québec. 2013. Indicateurs de développement durable : Qualité de l'emploi. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/pdf/1-02.pdf

¹⁹ Conseil du statut de la femme. 2010. *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. Faits saillants*. Québec, Conseil du statut de la femme, p. 17.

d'emploi accentue le risque de dépendance chronique envers les programmes d'assistance sociale d'où le besoin d'offrir des mesures d'accompagnement facilitant la réinsertion »²⁰.

Sur le plan de leurs qualifications, un certain nombre de femmes prestataires de l'aide sociale se sont trouvées en situation d'échec scolaire et de décrochage. Or, des études indiquent que les filles ayant abandonné leurs études avant l'obtention du diplôme d'études secondaires sont plus à risque d'être exclues du marché du travail, ou d'être cantonnées dans des emplois précaires et mal payés ou de devoir vivre de l'aide sociale²¹. Adultes, la majorité d'entre elles vivent durablement dans la pauvreté.

Ainsi, nombre de femmes prestataires de l'aide sociale sont peu diplômées, beaucoup n'ont pas terminé leurs études de 5^e secondaire. Leur réinsertion sur le marché du travail nécessite souvent l'acquisition de compétences scolaires dans les matières de base (français, mathématiques), avant de pouvoir envisager une formation qualifiante.

Le fait de ne détenir aucun diplôme est plus susceptible de limiter le taux d'activité des femmes que des hommes, quel que soit leur statut d'immigration. Ainsi, alors que seulement environ 30% des femmes immigrantes et non immigrantes sans diplôme ont travaillé à temps plein, près de 50% des hommes ont eu accès à un emploi au cours de l'année 2005. Ces données, présentées en annexe B, montrent que plus les femmes sont diplômées plus leurs taux d'activité augmentent, mais restent inférieurs à ceux des hommes dans la même situation.

²⁰ Levesque et Lanctôt. 2001, p. 352; Duclos et coll. 1996, p. vi dans Morin, Alexandre, Fritz-Herbert Remarais, Francis Crépeau et Aline Lechaume. 2010. « L'assistance sociale de 1996 à 2008 : avancées et défis », Portrait social du Québec – Données et analyses Édition 2010. Institut de la statistique du Québec, p. 221.

²¹ Fédération autonome de l'enseignement et Relais-femmes. 2012. *Les conséquences du décrochage scolaire des filles. Une étude exploratoire*. Montréal : Fédération autonome de l'enseignement.

Problèmes de conciliation famille – travail salarié

Les femmes connaissent encore des difficultés significatives lorsqu'il est question de concilier famille et exigences d'emploi. D'une part, les femmes assument encore la plus grande partie des responsabilités reliées aux enfants, qu'elles soient en couple ou monoparentales. D'autre part, le marché du travail construit sur le modèle du travailleur sans responsabilités familiales pénalise les femmes. Pour se maintenir en emploi ou réinsérer le marché du travail, elles doivent s'adapter aux exigences des milieux de travail particulièrement difficiles pour la majorité d'entre elles qui se retrouvent dans les secteurs des services aux personnes. En effet, ces secteurs sont caractérisés par des horaires atypiques, en rotation, à temps partiel, souvent incompatibles avec les horaires des services de garde ou des écoles. Par ailleurs, le réseau des centres de la petite enfance tel qu'il est actuellement développé ne permet pas un accès équitable aux places de garderie, notamment dans les quartiers et les régions défavorisées sur le plan économique. Peut s'ajouter à cela le manque d'accès au transport en commun pour les femmes en région.

Le manque de ressources adaptées (places flexibles en CPE, flexibilité des horaires) et les mauvaises conditions de travail conduisent trop souvent les femmes à se retirer du marché du travail, parfois pendant de nombreuses années. Ce retrait place les femmes dans une position particulièrement vulnérable sur le plan économique, advenant une rupture ou la perte de son emploi par le conjoint, dont elles deviennent ainsi dépendantes financièrement.

III. Les recommandations du Comité consultatif Femmes pour soutenir les femmes prestataires d'aide sociale à s'insérer durablement sur le marché du travail

1. Sursis de l'application du projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'aide sociale

Le Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre est d'avis qu'il y a place pour une réflexion plus approfondie sur les conséquences reliées au projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles. Nous nous joignons aux différents groupes qui interpellent la ministre sur les effets dévastateurs de toute modification réglementaire ayant pour effet d'appauvrir les personnes les plus éloignées du marché du travail. Appauvrir ces personnes, fragiliser leur équilibre et leur santé peut, à notre avis, produire un effet de démobilisation et de désorganisation nuisible à une mise en mouvement réussie. Par contre, certaines mesures incitatives d'accompagnement soutenu produiront des effets plus stimulants et productifs afin de faciliter la mise en place des conditions nécessaires pour intégrer le marché du travail. Par ailleurs, on a constaté par le passé que l'amélioration des mesures financières favorables aux familles monoparentales qui ont accompagné la politique familiale à compter de 1997 a permis une diminution importante du nombre de familles monoparentales prestataires entre 2000 et 2010. C'est pourquoi il nous apparaît essentiel de nous accorder collectivement une période de réflexion.

Recommandation 1.1 : La mise en place d'un sursis pour l'application du projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles.

Recommandation 1.2 : Le respect en tout temps de la distinction entre des mesures d'aide financière susceptibles d'assurer un niveau de vie décent et les mesures d'aide à l'emploi.

2. L'importance d'une analyse différenciée selon le sexe des mesures et des résultats

Le marché du travail ainsi que sa réglementation ont été construits autour du modèle de salarié masculin pour qui les responsabilités familiales ne viennent à aucun moment entraver une pleine participation au travail. Or, les hommes et les femmes ne participent pas au marché du travail de la même façon, les uns et les unes occupent la plupart du temps des emplois très sexués, auxquels on accorde une valeur inégale. Les femmes font encore face à des barrières systémiques à l'emploi et sont moins bien positionnées que les hommes à tous les niveaux du marché du travail. Pour ces raisons, des données sexuées et une analyse différenciée selon le sexe sont incontournables pour élaborer des politiques qui tiennent compte de la réalité des deux sexes. Toutes les questions qui touchent l'aide aux personnes et aux familles le démontrent clairement. Les hommes et les femmes n'ont pas nécessairement les mêmes profils lorsqu'il est question d'aide sociale et encore moins de réinsertion au marché du travail. Avant toute modification au Règlement, il nous semble donc primordial que le ministère produise une analyse d'impact des coupures sur les personnes des catégories visées, mais à la lumière d'une analyse différenciée selon le sexe en tenant compte du fait que la majorité des femmes sur l'aide sociale sont des mères. Entre autres, les nouvelles mesures annoncées dans le cadre de "Tous pour l'emploi" seraient une bonne occasion, à notre avis, d'introduire des outils spécifiques pour les femmes.

Recommandation 2 : Qu'une analyse différenciée selon le sexe soit appliquée avant la mise en place de coupures ou de modifications aux prestations ou l'élaboration de nouveaux programmes afin d'en mesurer les impacts dans une perspective d'égalité et d'équité homme - femme.

3. Des interventions soutenues et spécifiques

Dans l'étude de Michaud et collègues, réalisée pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et intitulée *Développement d'une approche visant à mobiliser la clientèle dite éloignée du marché du travail*, il ressort clairement que la mise en mouvement nécessite des mesures à long terme, qui donnent le temps aux participantes de franchir chaque étape d'organisation et de mise en action avec tout le soutien dont elles ont besoin²². À cet égard et à titre d'exemple, nous soulignons les effets bénéfiques du "Programme d'aide et d'accompagnement social" (PAAS) et les Projets « Préparation à l'emploi" (PPE) jumelés à une l'approche féministe offerts par les groupes spécialisés en main-d'œuvre féminine, qui offrent de bonnes perspectives de succès dans l'accompagnement sur mesure. Ces groupes et ces programmes offrent la possibilité aux femmes bénéficiaires de l'aide sociale d'entrer dans un parcours vers l'emploi qui combine la reprise de pouvoir, l'entraide, les apprentissages sur leurs droits dans un lieu chaleureux et stimulant.

Recommandation 3.1 : Que la ministre s'assure que les services d'aide à l'emploi, notamment le Programme d'aide et d'accompagnement social et les Projets « Préparation à l'emploi », soient disponibles en nombre suffisant et en qualité pour soutenir les personnes dans leur parcours vers l'emploi, avant de mettre en place des mesures coercitives ayant pour effet un appauvrissement direct des personnes démunies.

4. Services spécifiques pour les femmes

Des organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine ont développé une approche d'intervention large qui tient compte de l'enchevêtrement des difficultés vécues par les femmes éloignées du marché du travail. Cette approche, basée sur les valeurs

²² Michaud, Guylaine, Rachel Bélisle, Suzanne Garon, Sylvain Bourdon et Patricia Dionne. 2012. *Développement d'une approche visant à mobiliser la clientèle dite éloignée du marché du travail. Rapport final de la recherche déposé au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale*. Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage, Université de Sherbrooke.

d'empowerment, de solidarité et de partage des vécus, ainsi qu'une analyse de la discrimination encore vécue par les femmes, a pour objectif de permettre aux participantes de briser leur isolement en créant ou élargissant leur réseau social, de développer leur autonomie, de les accompagner dans la mise en place de pratiques permettant une meilleure organisation personnelle et familiale.

Ces services ont fait leurs preuves, à tel point que l'approche féministe qui sous-tend leur intervention a été reconnue comme ayant des résultats robustes dans l'étude de Guylaine Michaud et collègues²³. Par ailleurs, cette approche permet de répondre aux problèmes touchant surtout les femmes, notamment les expériences de violence conjugale ou sexuelle, le harcèlement, les problèmes de santé mentale, d'endettement, de dépendances, etc. Ces services offrent ainsi la possibilité d'intervenir également sur un éventail de problématiques touchant les femmes et permettent une meilleure concertation locale et régionale sur ces problèmes. Pourtant, certaines régions sont toujours dépourvues de tels services.

Recommandation 4.1 : Que la ministre reconnaisse l'importance des services spécialisés en main-d'œuvre féminine en consolidant leur mission de base et examine des mesures pour soutenir leur mise sur pied dans les régions qui en sont dépourvues.

5. Soutien pour un retour aux études par l'accès à la formation menant à des emplois de qualité et amélioration des conditions de vie

Selon l'étude de Michaud et collègues, le projet qui a permis la plus grande amélioration des conditions de vie des personnes participantes était celui dédié entièrement à un retour aux études et en formation. L'amélioration des qualifications des personnes est le meilleur garant d'une possibilité de s'insérer dans un emploi de qualité à long terme et ainsi briser véritablement le cycle de la pauvreté. L'accès à des mesures de formation de base et de formation qualifiante est ainsi fondamental pour l'autonomie économique des femmes.

²³ Michaud, Guylaine, Rachel Bélisle, Suzanne Garon, Sylvain Bourdon et Patricia Dionne. 2012. *Développement d'une approche visant à mobiliser la clientèle dite éloignée du marché du travail. Rapport final de la recherche déposé au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale*. Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage, Université de Sherbrooke.

À cet égard, il est primordial d'investir dans des mesures de formation et de garantir que les femmes aient accès à des formations menant vers des emplois d'avenir ou ayant des perspectives favorables et offrant des conditions de travail de qualité. Malheureusement, trop souvent les femmes sont dirigées vers des secteurs traditionnellement féminins offrant des conditions de travail précaires et très peu rémunérées. Cette question deviendra encore plus importante avec les modifications au Régime d'assurance emploi récemment entrées en vigueur. Ces modifications vont pénaliser en particulier les « prestataires fréquents », dont les femmes constituent une proportion importante, c'est-à-dire les prestataires qui se trouvent par définition dans des emplois précaires. Il est urgent de sortir ces femmes du cercle vicieux de la détérioration des conditions de vie dans lequel elles se trouvent.

Par ailleurs, Emploi-Québec a mis sur pied un programme complet et spécifique à l'intention des jeunes parents prestataires de l'aide sociale, qui s'appelle *Ma place au soleil*. Pour les femmes, ce programme novateur permet de briser l'isolement, encourage l'entraide et met à la disposition des jeunes mères des ressources essentielles à leur intégration au marché du travail. Ce programme contribue par ailleurs à encourager les jeunes mères prestataires de l'aide sociale à se prendre en main.

Recommandation 5.1 : Qu'Emploi-Québec se penche sur l'intégration à l'intérieur de son coffre à outils de mesures et de projets structurants afin d'améliorer l'accès à la formation qualifiante pour la main d'œuvre féminine, et ce, particulièrement dans une perspective de diversification professionnelle.

Recommandation 5.2 : Que Ma place au soleil soit bonifié et offert dans un plus grand nombre de localités.

6. Accès aux services de garde

L'offre de places à 7 \$ en service de garde n'est pas suffisante sur l'ensemble du territoire québécois. En particulier, certains quartiers défavorisés ainsi que certaines régions souffrent d'un manque de places disponibles en services de garde. Même si des places gratuites ont été réservées pour les prestataires de l'aide sociale pour deux jours et demi par semaine, il est

souvent difficile pour des parents sur l'aide sociale de trouver un service de garde prêt à offrir une place à temps partiel. Également, afin de contrer les effets de la pauvreté sur le développement des enfants, le gouvernement du Québec devrait investir davantage sur la mise en place de programmes d'accompagnement aux jeunes enfants ayant des difficultés de développement.

Recommandation 6 : Que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale entame une analyse des obstacles à l'accès aux services de garde pour parents prestataires ayant des enfants en bas de 5 ans.

Conclusion

Le Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre tient à souligner la volonté de la ministre Maltaise de supporter davantage les personnes prestataires de la sécurité du revenu ayant certaines contraintes temporaires dans leurs efforts pour intégrer le marché du travail. Nous qui travaillons avec la main d'œuvre féminine sommes particulièrement sensibles à cette volonté puisque les femmes connaissent le poids de la dépendance économique qui enferme et isole socialement. C'est pourquoi toute initiative adaptée aux besoins sera applaudie du comité. Nous croyons cependant que cette volonté doit s'accompagner de mesures concrètes et positives. Briser le cycle de la dépendance et de la pauvreté a des effets sur les individus, leur famille et toute la société. *Remettre tout son monde à l'ouvrage demande des investissements en ressource humaine, en argent et en temps. Pour faire d'une prestataire de la sécurité du revenu de 57 ans, sans secondaire V, absente du marché du travail depuis 30 ans une travailleuse capable d'un niveau de vie décent, il nous faudra collectivement dépasser la stratégie du bâton et des coupures.*

Membres du Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre

Katia Atif, *Action Travail Femmes (ATF)*

Josée Aubin, *CRPMT Laurentides*

Thérèse Belley, *CRPMT Saguenay-Lac-Saint-Jean*

Marie-France Benoit, *Confédération des syndicats nationaux (CSN)*

Christiane Carle, *CRPMT Estrie*

Émilia Castro, *CRPMT Chaudière-Appalaches*

Nathalie Cloutier, *CRPMT Montréal*

Diane Courchesne, *Centrale des syndicats du Québec (CSQ)*

Lorraine Dugas, *CRPMT Mauricie*

Michèle Dupuis, *Femmes regroupées en options non traditionnelles (FRONT)*

Ann Gingras, *CRPMT Capitale-Nationale*

Nathalie Goulet, *Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)*

Francine Grégoire, *Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO)*

Martine Groulx, *CRPMT Montérégie*

Ginette Laberge, *CRPMT Nord-du-Québec*

Nicole Lapointe, *CRPMT Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*

Mireille Lavoie, *CRPMT Outaouais*

Sylvie Lépine, *Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)*

Renée Levasseur, *CRPMT Centre du Québec*

Manon Perron, *CRPMT Laval*

Renée Rodrigue, *Centrale des syndicats démocratiques (CSD)*

Dominique Théroux, *CRPMT Lanaudière*

Annexe A - Distribution selon la tranche de revenu, revenu disponible, particuliers (16 ans et plus), Québec, 2010

	Moins de 10 000 \$	10 000 \$ à 19 000 \$	20 000 \$ à 39 000 \$	40 000 \$ à 59 000 \$	60 000 \$ à 79 000 \$	80 000 \$ et plus
	%					
Tous les particuliers de 16 ans ou plus						
	18,3	22,4	36,1	15,5	5,1	2,6
Hommes	15,8	18,8	37,2	17,3	7,0	3,9
Femmes	20,7	26,0	35,1	13,7	3,3	1,3
Âge						
Moins de 65 ans	20,5	18,0	36,0	16,9	5,8	2,8
Hommes	18,6	15,6	35,6	18,4	7,6	4,1
Femmes	22,4	20,5	36,5	15,3	3,9	1,4
Moins de 25 ans	51,9	29,9	16,8	x	x	x
Hommes	52,3	27,7	19,0	x	x	x
Femmes	51,4	32,2	14,4	x	x	x
25-44 ans	10,0	15,1	43,9	22,1	6,3	2,5
Hommes	10,3	14,0	41,4	23,2	8,2	2,9
Femmes	9,7	16,3	46,6	21,0	4,3	2,1
45-64 ans	17,9	16,0	36,3	18,1	7,5	4,1
Hommes	12,8	12,2	37,0	20,9	10,2	7,0
Femmes	23,0	19,9	35,7	15,3	4,9	1,2
65 ans et plus	8,2	42,8	36,4	9,0	2,0	1,6
Hommes	1,4	35,6	45,0	11,7	3,5	2,7
Femmes	13,7	48,7	29,3	6,8	x	x
Scolarité						
Secondaire ou moins	24,6	28,2	35,9	8,7	1,9	0,7
Hommes	20,3	22,5	41,5	11,3	3,0	1,3
Femmes	28,7	33,8	30,4	6,1	F	F
Collégial	13,1	20,2	42,3	18,2	4,6	1,7
Hommes	12,1	16,9	39,5	22,0	7,2	2,3
Femmes	14,0	23,5	45,0	14,4	2,0	F
Universitaire	8,9	9,9	28,6	29,4	14,6	8,7
Hommes	7,5	10,2	24,1	26,3	18,2	13,8
Femmes	10,2	9,6	32,6	32,3	11,3	4,0
Ne sait pas ou non réponse	23,8	27,7	33,6	11,4	2,0	F

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la Statistique du Québec.

12 novembre 2012

Annexe B - Travail en 2005 selon le statut de l'immigration, le niveau de scolarité et le sexe, Québec, personnes âgées de 25 à 54 ans

Niveau de scolarité	Personnes immigrantes		Pers. non immigrantes	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Pourcentage ayant travaillé en 2005				
Aucun certificat, diplôme ou grade	61,3 %	83,6 %	63,9 %	81,4 %
Dipl. d'études secondaires ou équivalent	72,6 %	88,6 %	82,7 %	92,2 %
Dipl. d'apprenti ou école de métiers	79,4 %	92,1 %	84,9 %	94,0 %
Dipl. postsecondaire non universitaire	82,8 %	92,4 %	89,7 %	95,3 %
Dipl. universitaire inférieur au baccalauréat	79,2 %	89,9 %	90,6 %	94,6 %
<u>Certificat ou grade universitaire</u>	<u>81,1 %</u>	<u>91,1 %</u>	<u>92,6 %</u>	<u>96,5 %</u>
Tous les niveaux de scolarité	76,9 %	90,0 %	85,0 %	92,3 %
Pourcentage ayant travaillé surtout à plein temps de 49 à 52 semaines				
Aucun certificat, diplôme ou grade	29,7 %	49,9 %	30,8 %	49,3 %
Dipl. d'études secondaires ou équivalent	37,6 %	55,7 %	47,6 %	65,2 %
Dipl. d'apprenti ou école de métiers	37,9 %	60,2 %	44,6 %	63,6 %
Dipl. postsecondaire non universitaire	45,1 %	63,0 %	52,4 %	71,0 %
Dipl. universitaire inférieur au baccalauréat	39,3 %	54,9 %	54,7 %	68,9 %
<u>Certificat ou grade universitaire</u>	<u>41,7 %</u>	<u>58,3 %</u>	<u>56,1 %</u>	<u>73,1 %</u>
Tous les niveaux de scolarité	39,5 %	57,5 %	48,7 %	65,2 %

Source: Statistique Canada, Recensement de 2006, Tableau thématique 97-560-XCB 2006026

Tableau tiré de l'étude : Rose, Ruth (à paraître en 2013). *Les femmes et le marché du travail, Portrait statistique*. Montréal, Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre.